

doc  
CA1  
EA  
2002C11  
EXF

.b3697162 (E)  
.b3697174 (F)



# Canada–U.S. Border Summit

**Detroit**

**September 9, 2002**

---

**Background Information**

**Canada**



Department of Foreign Affairs  
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

*Printed on  
recycled paper*



*Imprimé sur du  
papier recyclé*



Printed in Canada  
Imprimé au Canada

# Contents

## General Information

- Canada-U.S. Border Co-operation 7
- Canada-U.S. Trade and Investment: A Snapshot 9

## Biographies

- George W. Bush, President of the United States 13
- Tom Ridge, Director Homeland Security 14
- Jean Chrétien, Prime Minister of Canada 15
- John Manley, Deputy Prime Minister and Minister of Finance 16

## Appendixes

- The Smart Border Declaration 19
- Action Plan for Creating a Secure and Smart Border 22
- The Smart Border Declaration and Action Plan Progress Report 27

1614 3442ce/b 3697162  
 1614 3445-cf/b 3697174

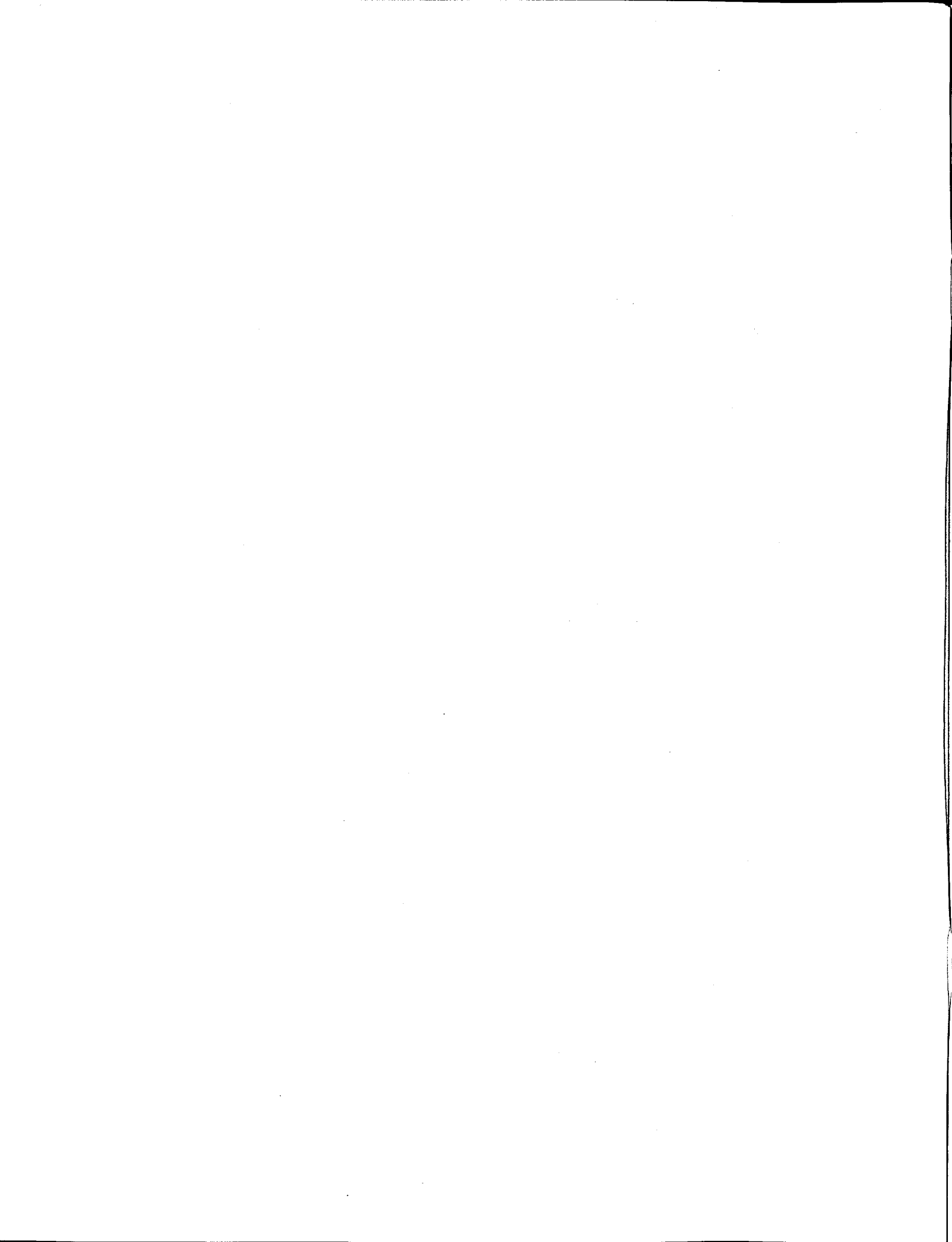
Dept. of Foreign Affairs  
 Min. des Affaires étrangères

JUN 7 2004

Return to Departmental Library  
 Retourner à la bibliothèque du Ministère



## **General Information**



## **Canada–U.S. Border Co-operation**

Growth in two-way trade between Canada and the United States under NAFTA has averaged 11 per cent per year since 1993. Canada–U.S. border co-operation has also expanded rapidly over the last decade in light of this tremendous growth in bilateral trade and travel as well as other international challenges. Several key initiatives undertaken since 1995 have stimulated commercial and people-to-people ties between the two nations and enhanced the security of Canadian and U.S. citizens. These initiatives include air travel and air transport agreements, the Canada–U.S. Shared Border Accord and the Canada–U.S. [Border] Partnership.

Shortly after the horrific events of September 11, 2001, President George W. Bush and Prime Minister Jean Chrétien met in Washington to explore ways of enhancing the security of the shared border while ensuring that the flow of legitimate people, goods, services, capital, ideas and technology — essential to the economies of both countries — remained unhindered.

Following this meeting, U.S. Homeland Security Director Tom Ridge and then Foreign Affairs Minister John Manley, Chair of Canada's Ad Hoc Committee on Public Security and Anti-Terrorism, were directed to engage private and public sector stakeholders of both countries in discussions on border co-operation. The goal was to determine an appropriate response to the increased security and economic challenges posed by the September 11th attacks.

The resulting Smart Border Declaration, which was signed by both countries on December 12, 2001, outlined a 30-point action plan based on four pillars: the secure flow of people, the secure flow of goods, a secure infrastructure, and co-ordination and information sharing in the enforcement of these objectives.

The action plan calls on both countries to collaborate on identifying high risk people and goods while expediting the flow of low risk travellers and goods; to invest in border infrastructure and technological solutions to help facilitate movement across the border; and to provide the tools and legislative framework necessary to ensure that information and intelligence is shared between Canada and the United States in a timely and coherent way.

Since December 2001, the Canadian government and the Bush administration have been implementing the action plan. Mr. Manley and Mr. Ridge have had three meetings since the declaration was signed in December and have committed to ongoing meetings to evaluate progress in implementing and expanding the smart border. Consultations have also taken place with dozens of stakeholders on both sides of the border.

In June 2002, Mr. Ridge and Mr. Manley submitted a progress report that outlined significant advances toward creating a smart border. This progress report is included in the appendixes of this background document.

President George W. Bush and Prime Minister Jean Chrétien will participate in the Canada-U.S. Border Summit in Detroit on Sept. 9, 2002, to review the progress on the broad range of border related issues and to discuss the road ahead in making the smart border a reality.



## **Canada–U.S. Trade and Investment: A Snapshot**

Canada and the United States share the world's largest international trading partnership. Last year, the flow in merchandise trade between the two countries reached \$679.6 billion — or close to \$1.9 billion a day.

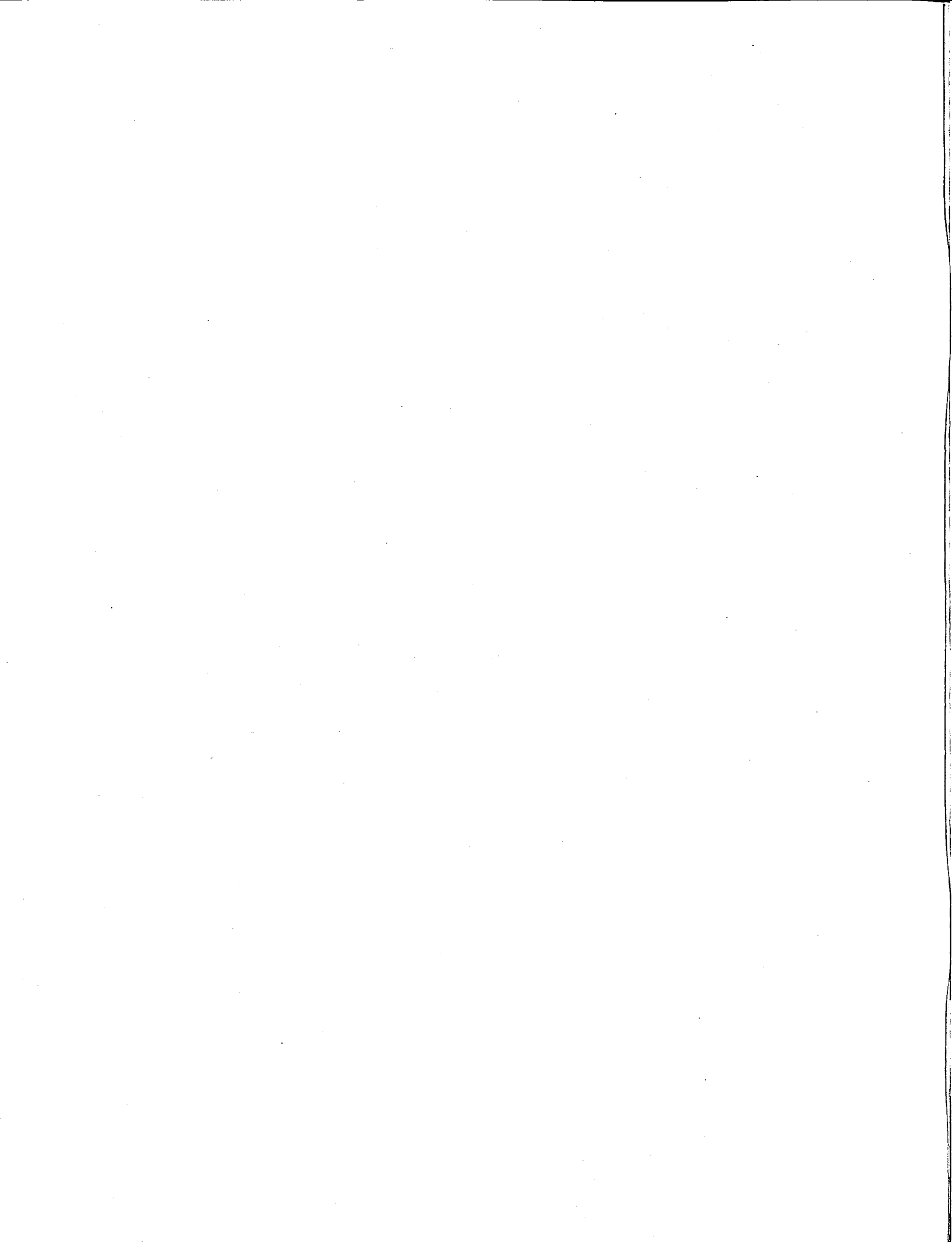
The two countries are also each other's largest trading partner with 82 per cent of Canadian exports in goods and services destined for the United States and 22.5 per cent of U.S. merchandise trade bound for Canada. Trade in goods and services with the United States accounts for about 35.2 per cent of Canada's gross domestic product.

In 2001, Canada exported \$351 billion worth of goods to its southern neighbour. Over half of the merchandise exported consisted of industrial goods, automotive products, machinery and equipment. The same year, the United States exported \$255 billion worth of goods to Canada, 80 per cent of which were industrial goods, automotive products, machinery and equipment. Canada is currently the number one export destination for 37 states.

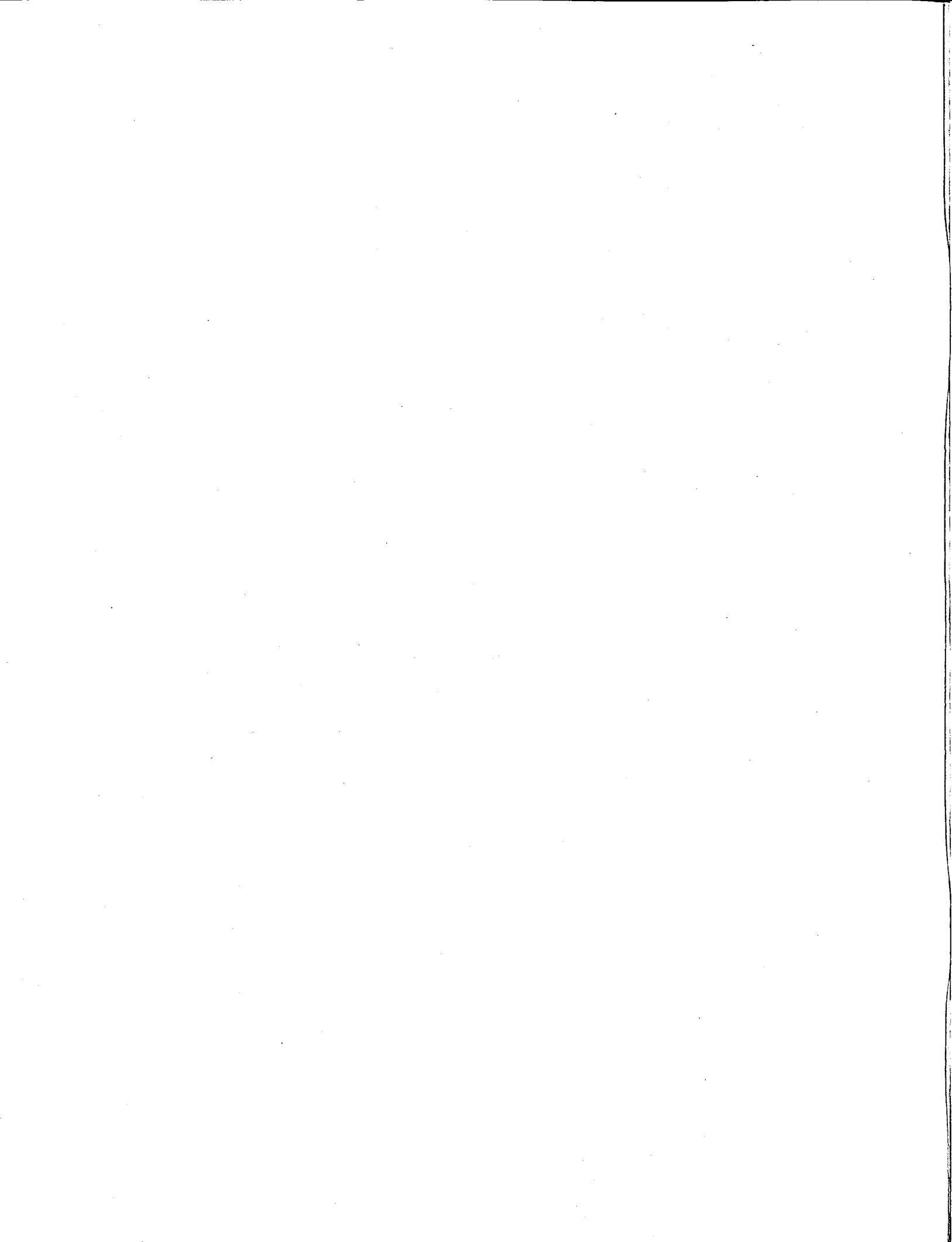
Canadian investment in the United States, estimated at \$198 billion in 2001, is concentrated in the finance, insurance, energy and mining sectors. Cross-border foreign direct investment stands at \$215 billion.

### **The border at Windsor–Detroit**

One-third of all Canada–U.S. trade moves through Windsor–Detroit. Cross-border trade climbed to \$570 million daily in 2001 — 25 per cent of the Canadian total — while the annual volume of travellers reached 18 million. And each day, over 7,000 trucks cross the Ambassador Bridge between Detroit and Windsor.



# **Biographies**



## **George W. Bush**

### **President of the United States**

George W. Bush was born on July 6, 1946, in New Haven, Connecticut, and grew up in Midland and Houston, Texas. He received a bachelor's degree in history from Yale University in 1968 and a master's degree in business administration from Harvard Business School in 1975.

Mr. Bush was an F-102 pilot for the Texas Air National Guard before his career in the energy sector from 1975 to 1986. After working on the U.S. presidential election of 1988, Mr. Bush assembled a group of partners that purchased the Texas Rangers baseball franchise in 1989. Mr. Bush was managing general partner of the Texas Rangers until 1994 when he was elected Governor of Texas. He won a second term in 1998.

The Republican candidate for the U.S. presidency in the 2000 election, Mr. Bush was sworn in as President of the United States on Jan. 20, 2001.

Mr. Bush and his wife, Laura, have two children.

## **Tom Ridge**

### **Director Homeland Security**

Tom Ridge was born Aug. 26, 1945, in Pittsburgh, Pennsylvania. He won a scholarship to Harvard University, receiving a bachelor of arts degree with honours in 1967. After his first year at the Dickinson School of Law, he was drafted into the U.S. army.

Mr. Ridge served as an infantry staff sergeant with the U.S. army in Vietnam, earning the Bronze Star for Valor. After returning to United States, Mr. Ridge went on to earn his law degree from Dickinson School of Law in 1972. He was in private practice in Pennsylvania before becoming an assistant district attorney in Erie County.

Mr. Ridge's political career began with his election to Congress in 1982. He was subsequently re-elected six times and twice elected Governor of Pennsylvania, serving from 1995 to 2001.

Oct. 8, 2001, Mr. Ridge was sworn in as the U.S.'s first Director of Homeland Security.

Mr. Ridge and his wife, Michele, have two children.

## **Jean Chrétien**

### **Prime Minister of Canada**

Born in Shawinigan, Quebec, on Jan. 11, 1934, Jean Chrétien studied law at Laval University. Called to the bar in 1959, he joined a Shawinigan law firm.

A candidate for the Liberal Party of Canada, Mr. Chrétien was first elected to the House of Commons in 1963. After being re-elected in 1965, he was appointed parliamentary secretary to Prime Minister Lester B. Pearson and, in 1966, parliamentary secretary to the Minister of Finance. The following year, Mr. Chrétien became Minister of State (Finance) and, in 1968, he was appointed Minister of National Revenue.

Re-elected five times between 1968 and 1980, Mr. Chrétien held a number of cabinet portfolios, among them Indian Affairs and Northern Development; Industry, Trade and Commerce; Finance; Justice; and Energy, Mines and Resources. He was President of the Treasury Board from 1974 until 1976, and he was appointed Deputy Prime Minister and Secretary of State for External Affairs in 1984.

Following the election of 1984, the Liberals formed the Opposition and Mr. Chrétien served as critic for external affairs. In 1986, he left politics. From 1986 to 1990, he was a counsel with the law firm of Lang Michener Lawrence and Shaw. He was also a senior adviser with Gordon Capital Corp.

In 1990, Mr. Chrétien returned to politics and was elected Leader of the Liberal party. In the same year, he was elected to the House of Commons in a byelection and was sworn in as Leader of the Opposition.

Mr. Chrétien became Prime Minister of Canada on Nov. 4, 1993, after his party won a majority of the seats in the House of Commons. He was re-elected to represent the Quebec riding of Saint-Maurice and to lead majority governments in 1997 and 2000.

Mr. Chrétien and his wife, Aline, have three children.

## **John Manley**

### **Deputy Prime Minister and Minister of Finance**

John Manley was born in Ottawa on Jan. 5, 1950. He graduated from Carleton University with a bachelor of arts degree in 1971 and graduated in law from the University of Ottawa in 1976.

While studying law, Mr. Manley clerked for Chief Justice Bora Laskin of the Supreme Court of Canada. Before entering politics, Mr. Manley was a partner in an Ottawa-based law firm, where he specialized in business and income tax law. He also lectured on taxation at the University of Ottawa and, from 1985 to 1986, he chaired the Ottawa-Carleton Board of Trade.

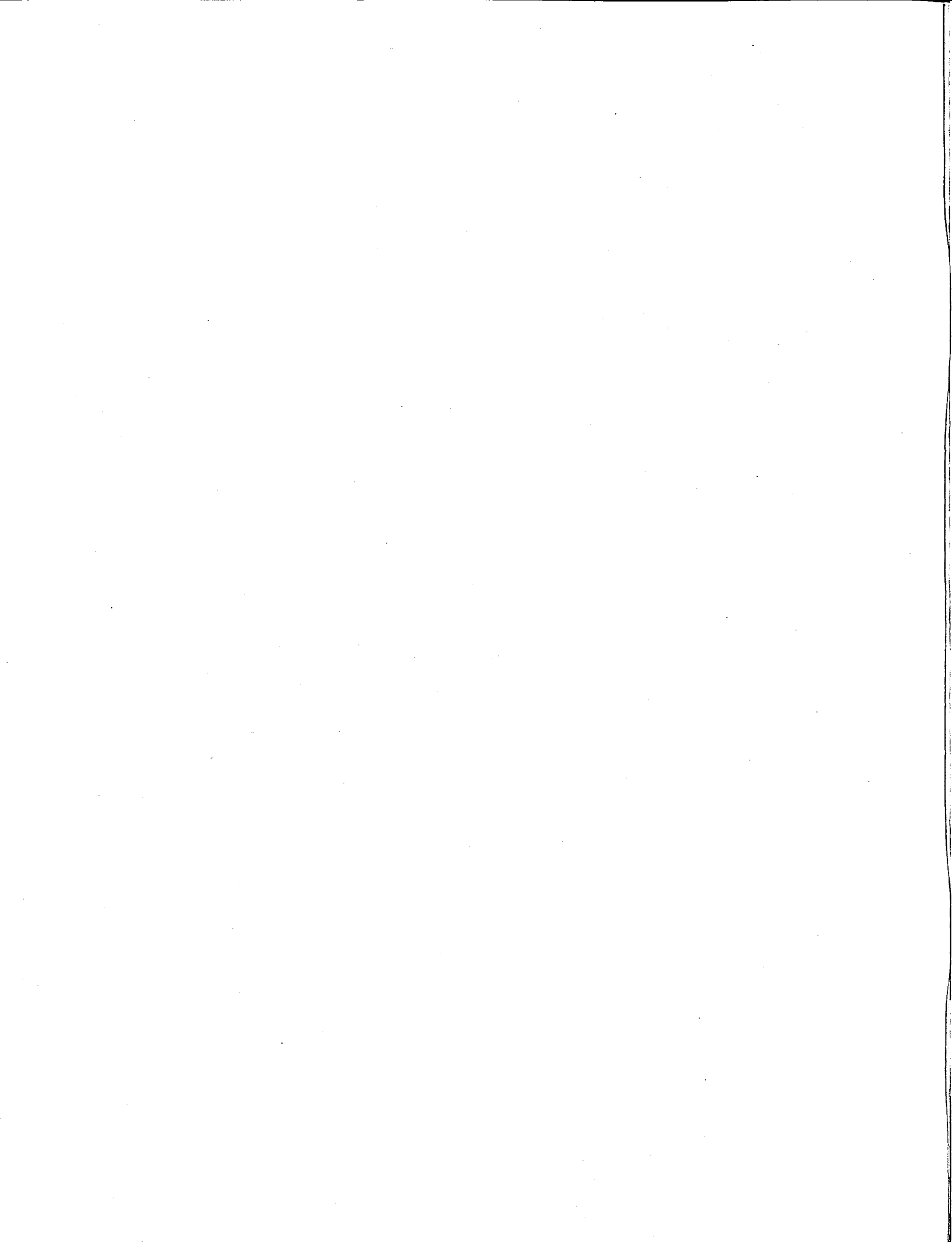
A Liberal Party of Canada candidate, Mr. Manley was first elected to Parliament in 1988. He was re-elected three times as the member for Ottawa South and was appointed Minister of Industry in 1993. From October 2000 until January 2002 Mr. Manley served as Minister of Foreign Affairs.

Following the terrorist attacks against the United States on Sept. 11, 2001, Mr. Manley was appointed chair of the new Ad Hoc Committee on Public Security and Anti-Terrorism. In January 2002, he was named Deputy Prime Minister and was sworn in as Finance Minister on June 2, 2002.

Mr. Manley and his wife, Judith, have three children.



## **Appendixes**



# **The Smart Border Declaration: Building a Smart Border for the 21st Century on the Foundation of a North American Zone of Confidence**

The terrorist actions of September 11 were an attack on our common commitment to democracy, the rule of law and a free and open economy. They highlighted a threat to our public and economic security. They require our governments to develop new approaches to meet these challenges. This declaration commits our governments to work together to address these threats to our people, our institutions and our prosperity.

Public security and economic security are mutually reinforcing. By working together to develop a zone of confidence against terrorist activity, we create a unique opportunity to build a smart border for the 21st century; a border that securely facilitates the free flow of people and commerce; a border that reflects the largest trading relationship in the world.

Our countries have a long history of co-operative border management. This tradition facilitated both countries' immediate responses to the attacks of September 11. It is the foundation on which we continue to base our co-operation, recognizing that our current and future prosperity and security depend on a border that operates efficiently and effectively under all circumstances.

## **Action Plan**

The attached *Action Plan for Creating a Secure and Smart Border* includes the measures already identified by our colleagues as well as new initiatives. Four pillars support the action plan:

- (1) *The Secure Flow of People*
  - We will implement systems to collaborate in identifying security risks while expediting the flow of low risk travellers.
  - We will identify security threats before they arrive in North America through collaborative approaches to reviewing crew and passenger manifests, managing refugees, and visa policy co-ordination.

- We will establish a secure system to allow low risk frequent travellers between our countries to move efficiently across the border.

(2) *The Secure Flow of Goods*

- We will implement a system to collaborate in identifying high risk goods while expediting the flow of low risk goods.
- We will identify security threats arriving from abroad by developing common standards for screening cargo before it arrives in North America, while working to clear goods at the first port of entry.
- We will adopt compatible security standards at production and distribution facilities to minimize security threats. We will expedite the flow of low risk traffic between our countries by establishing compatible commercial processes at the border.
- We will expedite the flow of low risk goods between our countries by establishing secure procedures to clear goods away from the border, including at rail yards and at marine ports.

(3) *Secure Infrastructure*

- We will relieve congestion at key crossing points by investing reciprocally in border infrastructure and identifying technological solutions that will help to speed movement across the border.
- We will identify and minimize threats to our critical infrastructure including the airports, ports, bridges, tunnels, pipelines and powerlines that link our countries.

(4) *Co-ordination and Information Sharing in the Enforcement of these Objectives*

- We will put the necessary tools and legislative framework in place to ensure that information and intelligence is shared in a timely and coherent way within our respective countries as well as between them.
- We will strengthen co-ordination between our enforcement agencies for addressing common threats.

## **Next Steps**

- We will meet again early in the new year to review the critical paths that we have asked our officials to develop for realizing each of the objectives set out in the action plan. We will consult regularly to ensure continued progress on this plan to achieve the goals outlined as quickly as possible.
- This joint action plan is an important step. Our governments are committed to building on this plan to continually identify and implement measures that can be taken to secure a smart border.
- These measures are regarded by both governments as matters of the highest priority.

Ottawa, Canada  
December 12, 2001

# Action Plan for Creating a Secure and Smart Border

## The Secure Flow of People

(1) *Biometric Identifiers*

Jointly develop on an urgent basis common biometric identifiers in documentation such as permanent resident cards, NEXUS, and other travel documents to ensure greater security.

(2) *Permanent Resident Cards*

Develop and deploy a secure card for permanent residents which includes a biometric identifier.

(3) *Single Alternative Inspection System*

Resume NEXUS pilot project, with appropriate security measures, for two-way movement of pre-approved travellers at Sarnia–Port Huron, complete pilot project evaluation and expand a single program to other areas along the land border. Discuss expansion to air travel.

(4) *Refugee/Asylum Processing*

Review refugee/asylum practices and procedures to ensure that applicants are thoroughly screened for security risks and take necessary steps to share information on refugee and asylum claimants.

(5) *Managing of Refugee/Asylum Claims*

Negotiate a safe third-country agreement to enhance the managing of refugee claims.

(6) *Visa Policy Co-ordination*

Initiate joint review of respective visa waiver lists and share look-out lists at visa issuing offices.

(7) *Air Preclearance*

Finalize plans/authority necessary to implement the Preclearance Agreement signed in January 2001. Resume intransit preclearance at Vancouver and expand to other airports per Annex I of the Agreement.

(8) *Advance Passenger Information / Passenger Name Record*

Share Advance Passenger Information and agreed-to Passenger Name Records on flights between Canada and the United States, including in-transit flights. Explore means to identify risks posed by passengers on international flights arriving in each other's territory.

(9) *Joint Passenger Analysis Units*

Establish joint units at key international airports in Canada and the United States.

(10) *Ferry Terminals*

Review customs and immigration presence and practices at international ferry terminals.

(11) *Compatible Immigration Databases*

Develop jointly an automated database, such as Canada's Support System for Intelligence, as a platform for information exchange, and enhance sharing of intelligence and trend analysis.

(12) *Immigration Officers Overseas*

Increase number of Canadian and U.S. immigration officers at airports overseas and enhance joint training of airline personnel.

(13) *International Co-operation*

Undertake technical assistance to source and transit countries.

## **The Secure Flow of Goods**

(14) *Harmonized Commercial Processing*

Establish complementary systems for commercial processing, including audit-based programs and partnerships with industry to increase security. Explore the merits of a common program.

(15) *Clearance Away from the Border*

Develop an integrated approach to improve security and facilitate trade through away-from-the-border processing for truck/rail cargo (and crews),

including inland preclearance/post-clearance, international zones and pre-processing centres at the border, and maritime port intransit preclearance.

(16) *Joint Facilities*

Establish criteria, under current legislation and regulations, for the creation of small, remote joint border facilities. Examine the legal and operational issues associated with the establishment of international zones and joint facilities, including armed protection or the arming of law enforcement officers in such zones and facilities.

(17) *Customs Data*

Sign the Agreement on Sharing Data Related to Customs Fraud, exchange agreed upon customs data pursuant to NAFTA, and discuss what additional commercial and trade data should be shared for national security purposes.

(18) *Intransit Container Targeting at Seaports*

Jointly target marine intransit containers arriving in Canada and the United States by exchanging information and analysts. Work in partnership with the industry to develop advance electronic commercial manifest data for marine containers arriving from overseas.

## **Secure Infrastructure**

(19) *Infrastructure Improvements*

Work to secure resources for joint and co-ordinated physical and technological improvements to key border points and trade corridors aimed at overcoming traffic management and growth challenges, including dedicated lanes and border modeling exercises.

(20) *Intelligent Transportation Systems*

Deploy interoperable technologies in support of other initiatives to facilitate the secure movement of goods and people, such as transponder applications and electronic container seals.

(21) *Critical Infrastructure Protection*

Conduct binational threat assessments on trans-border infrastructure and identify necessary additional protection measures, and initiate assessments for transportation networks and other critical infrastructure.



(22) *Aviation Security*

Finalize Federal Aviation Administration-Transport Canada agreement on comparability/equivalence of security and training standards.

**Co-ordination and Information Sharing in the Enforcement of These Objectives**

(23) *Integrated Border and Marine Enforcement Teams*

Expand IBET/IMET to other areas of the border and enhance communication and co-ordination.

(24) *Joint Enforcement Co-ordination*

Work toward ensuring comprehensive and permanent co-ordination of law enforcement, anti-terrorism efforts and information sharing, such as by strengthening the Cross-Border Crime Forum and reinvigorating Project Northstar.

(25) *Integrated Intelligence*

Establish joint teams to analyze and disseminate information and intelligence, and produce threat and intelligence assessments. Initiate discussions regarding a Canadian presence on the U.S. Foreign Terrorist Tracking Task Force.

(26) *Fingerprints*

Implement the Memorandum of Understanding to supply equipment and training that will enable the RCMP to access FBI fingerprint data directly via real-time electronic link.

(27) *Removal of Deportees*

Address legal and operational challenges to joint removals, and co-ordinate initiatives to encourage unco-operative countries to accept their nationals.

(28) *Counter-Terrorism Legislation*

Bring into force legislation on terrorism, including measures for the designation of terrorist organizations.

(29) *Freezing of Terrorist Assets*

Exchange advance information on designated individuals and organizations in a timely manner.

(30) *Joint Training and Exercises*

Increase dialogue and commitment for the training and exercise programs needed to implement the joint response to terrorism guidelines. Joint counter-terrorism training and exercises are essential to building and sustaining effective efforts to combat terrorism and to build public confidence.

# **The Smart Border Declaration and Action Plan Progress Report June 28, 2002**

## **Introduction**

In the aftermath of the horrific events of September 11, President George W. Bush and Prime Minister Jean Chrétien directed us to strengthen the security of our citizens while ensuring that terrorists could not hold our economies hostage.

We had a strong foundation to build upon. Our countries have a long and proud history of working together in advancing our common interests and have built the largest trading relationship between any two countries in the world. And when new threats to our collective security have emerged, our countries have worked together to address them as we did when we jointly created the North American Aerospace Defence Command (NORAD).

In addressing the global threat of terrorism we quickly concluded that national and economic security were mutually reinforcing objectives. We recognized that we could and must enhance the security of our border while facilitating the legitimate flow of people and goods upon which both of our economies depend.

In short, we decided to develop a smart border — one where we could identify and expedite low-risk people and goods, and focus our resources on higher risk traffic.

On December 12, 2001, we signed the Smart Border Declaration and together launched a 30-point action plan. This blueprint for action has four pillars: the secure flow of people, the secure flow of goods, secure infrastructure and information sharing and co-ordination in the enforcement of these objectives.

We advised Prime Minister Jean Chrétien and President George W. Bush that we would report on our progress around the time of the June G-8 Summit in Kananaskis, Canada.

With the hard work of dozens of agencies and departments on both sides of the border and with the input of hundreds of stakeholders, we are pleased to report on tremendous progress. We believe that we are well on the way to creating a smart border for the 21st century — one that is open for business but closed to terrorists.

## **The Secure Flow of People**

Ensuring the secure flow of people into our countries begins well away from our borders. To this end, we have strengthened our co-operation and our ability to intercept high-risk travellers before they arrive in our countries.

We are deploying additional immigration control officers overseas to ensure that fraudulent documents are identified before individuals board planes. We have also increased our co-operation on policy with respect to the issuance of visas and visa exemptions to help us more effectively control irregular migration to either country.

In keeping with our commitment to improve the operation of our common border, our two countries have initialled a "safe third" text that will require, subject to several important exceptions, that refugee claimants apply in the last of the two countries where they have been present.

We will be holding consultations with members of our respective legislatures, the United Nations High Commission for Refugees and non-governmental organizations in the coming weeks in order to finalize the agreement soon thereafter. This initiative will promote the orderly handling of asylum applications and reduce the misuse of our respective asylum systems.

We are implementing a common approach to screen international air passengers before they arrive in either country and identify those who warrant additional security scrutiny. Our agencies are working closely to share information on high-risk passengers, including, for the first time, Advance Passenger Information and Passenger Name Record data. We are establishing Joint Passenger Analysis Units in Vancouver and Miami by September 2002, with U.S. and Canadian officers working side by side to refine our mutual procedures for intercepting high-risk travellers.

As for the border we share, the vast majority of the more than 200 million travellers crossing it each year pose no risk to our security. Canada and the United States are deploying a border-wide "fast lane" program called NEXUS to speed the flow of pre-screened low-risk travellers so that we can focus our resources on higher risk travellers.

Two days ago, we opened NEXUS lanes at the two main crossings along the Washington-British Columbia border (Blaine-Pacific Highway and Blaine-Douglas), and will open NEXUS at the Point Roberts-Boundary Bay crossing in July.

NEXUS is projected to be in place at all major border crossings in Southern Ontario, New York State and Michigan by the end of this year and to all other high-volume border crossings in 2003. NEXUS enrollment will begin in

Buffalo–Fort Erie by September 2002, and in Detroit–Windsor by October 2002. NEXUS will open for operation in both locations by December 2002.

We are also working to provide air travellers the same “fast lane” benefits. We are launching the NEXUS — Air pilot project at Ottawa and Dorval International airports in early 2003. This project will use biometric technology to confirm the identities of pre-screened, low-risk participants. The pilot project is the first step toward a complete binational NEXUS — Air system.

Canada and the United States are working together to develop common standards for using biometric identifiers, such as fingerprints, facial recognition, and iris scanning, to confirm the identify of travellers. Our two countries partnered in Kananaskis to obtain the commitment of the G-8 to develop standards for biometrics in international travel documents.

## **The Secure Flow of Goods**

Today, we are also pleased to report on significant progress on a new joint program that will revolutionize the way commercial shipments move across our shared border. The Free and Secure Trade (FAST) program establishes a public-private partnership to improve security measures throughout the entire supply chain. Companies that make the commitment to improve their supply chain security will enjoy the benefits of a “fast lane” for commercial truck traffic. In short, FAST will make many cross-border commercial shipments simpler, cheaper, and subject to fewer delays — all while enhancing security. FAST is designed from the framework of our existing unilateral supply chain security programs, Canada’s Customs Self Assessment and Partners in Protection (CSA/PIP) and the United States’ Customs Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT).

FAST provides a simpler clearance process for lower-risk shipments — those imported by pre-authorized importers and carried by pre-authorized drivers and carriers. Approved participants will use a dedicated “fast lane,” which will significantly expedite the processing of shipments. Businesses will benefit from a simpler clearance process and greater efficiency in the shipment of their goods.

FAST also reduces the administrative burden on businesses by minimizing the amount of trade compliance verification that is done at the border. This allows front-line customs officials to focus on higher-risk traffic.

FAST is the first step in an ongoing effort to align how our two countries process all commercial shipments — by truck, plane, train or ship. Our goal is to provide companies compatible procedures to follow when importing to either country. These common procedures will reduce the costs and administrative burden on business and will significantly enhance security by providing customs agencies

with the information they require for proper scrutiny of incoming goods. Later this summer we expect to announce a schedule for implementation at our top shared commercial border crossings.

Using the same principles of risk management, we are co-operating to identify and screen high-risk cargo before it arrives in either country. Canadian customs officers are now stationed in Seattle–Tacoma and Newark to target containers arriving in those ports that are ultimately destined for Canada. U.S. customs officers are currently doing the same in Halifax, Montreal and Vancouver. This program is the first of its kind and revolutionizes the way customs administrators work together to prevent terrorists from threatening global trade.

Today, our two Customs Commissioners — Rob Wright and Rob Bonner — are giving a joint presentation to the World Customs Organization. They are describing how our successful co-operation can serve as a model for enhancing the security of the global trading and transportation systems.

In fact, the U.S.–Canadian efforts have served as a catalyst for the United States' expansion of the Container Security Initiative to Singapore, the Netherlands, Belgium, and France. The transportation security agenda approved at the G-8 Summit, which builds upon many of our joint initiatives, is another example of how we are working together through international fora to address the threat terrorism poses to all nations.

## **Secure Infrastructure**

The efficient movement of people and goods requires the right infrastructure to support it, and the right technology and intelligence to secure it.

We are launching a binational steering group to reduce the risks to our shared critical infrastructure, and are setting priorities for action across key infrastructure sectors. One concrete result of our bilateral co-operation includes security assessments that bridge and tunnel authorities have conducted with federal, state, provincial and private sector representatives — a process which has already resulted in security improvements at many locations.

We have also taken steps to secure air travel. We have agreed to recognize each others' national standards for aviation security and have created new federal transportation agencies to ensure that these standards are met. We have worked together to deploy explosives detection systems, reinforce cockpit doors, deploy cross-border Air Marshals and Aircraft Protection Officers and implement other measures to improve the security of our air system.

Our land border supports the largest trading relationship in the world and we are committed to investing in infrastructure in a way that addresses both current challenges and future growth.

Our first priority is to invest in the infrastructure that will support and amplify the impact of the NEXUS and FAST programs.

Technology can play an important role in expediting traffic in a secure manner. We have invested in computer simulation modelling to optimize our infrastructure investments, advanced information systems to improve traffic mobility and high-energy gamma and X-ray machines to detect dangerous materials.

### **Co-ordination and Information Sharing in the Enforcement of these Objectives**

September 11 demonstrated that no country is immune from the threat of terrorism. Canada and the United States are committed to working together to prevent, detect, apprehend and prosecute terrorists and other criminals. While our two countries already co-operate closely on many law enforcement initiatives, we are strengthening this co-operation to meet the demands of the new security reality.

We are improving the speed with which we can share information through initiatives such as the implementation of an electronic system for criminal records information exchange, including fingerprints, that will be in place by September 2002. We have also stepped up intelligence co-operation with Canada participating in the U.S. Foreign Terrorist Tracking Task Force.

To strengthen our co-ordinated response, we continue to expand and enhance the binational integrated border enforcement efforts that proved effective even before September 11. To better facilitate this existing partnership, we have created six Integrated Border Enforcement Teams (IBETs) to act as hubs for co-ordinated enforcement efforts across our shared border. And though our local officers already co-ordinate throughout the border on a daily basis, our goal is to field a total of 14 IBETs over the next 18 months.

We are using Project NorthStar — a grassroots organization of law enforcement professionals from the federal, state, provincial, and local levels on both sides of the border — to provide a forum for co-ordinating communications, intelligence, joint operations, and prosecutions.

Additionally, through our Shared Border Accord process and the Canada–U.S. Cross-Border Crime Forum, we are working to share information and co-ordinate efforts toward fighting terrorism and crime.

We are also conducting joint counter-terrorism training exercises to strengthen the capacities of public safety planners and emergency responders. A major joint counter-terrorism exercise is scheduled for May 2003.

Finally, both of our countries have passed legislation to give us the tools we need to better address the terrorist threat. To date, Canada and the United States have listed over 280 individuals and organizations linked to global terrorism, enabling our countries to freeze their assets.

### **Next Steps**

Although we have taken great strides forward, there is additional work to be done. This process has demonstrated that when we focus together on common challenges, we can achieve tremendous results. We need to maintain this focus into the future.

As we move forward, we will continue to meet to ensure complete and full implementation of the 30-point Action Plan, particularly those areas that require long-term focus and co-operation. We are also identifying new areas for future co-operation and will present a forward agenda for action to Prime Minister Jean Chrétien and President George W. Bush when they next meet.

We are proud of what has been accomplished. This process demonstrates how our two great nations can work together to strengthen our national and economic security.

Tom Ridge  
Homeland Security Advisor  
United States of America

John Manley  
Deputy Prime Minister  
Canada

Niagara Falls, Canada  
June 28, 2002



## Notes



# **Le Sommet sur la frontière Canada–États-Unis**

**Détroit**

**Le 9 septembre 2002**

---

**Cahier d'information**

**Canada**

Imprimé au Canada  
Printed in Canada



Imprimé sur du  
papier recyclé



Printed on  
recycled paper

Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international  
Department of Foreign Affairs  
and International Trade



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E  
E 19932010 9305 E

DOCS  
CA1 EA 2002C11 EXF  
Canada-U.S. border summit Detroit  
September 9, 2002 : background  
information. --  
16143442

# Table des matières

## Renseignements généraux

La coopération frontalière entre le Canada et les États-Unis 7

Commerce et investissement entre le Canada et les États-Unis : un instantané 9

## Notices biographiques

Le président des États-Unis, M. George W. Bush 13

Le directeur de la Sécurité intérieure, M. Tom Ridge 14

Le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien 15

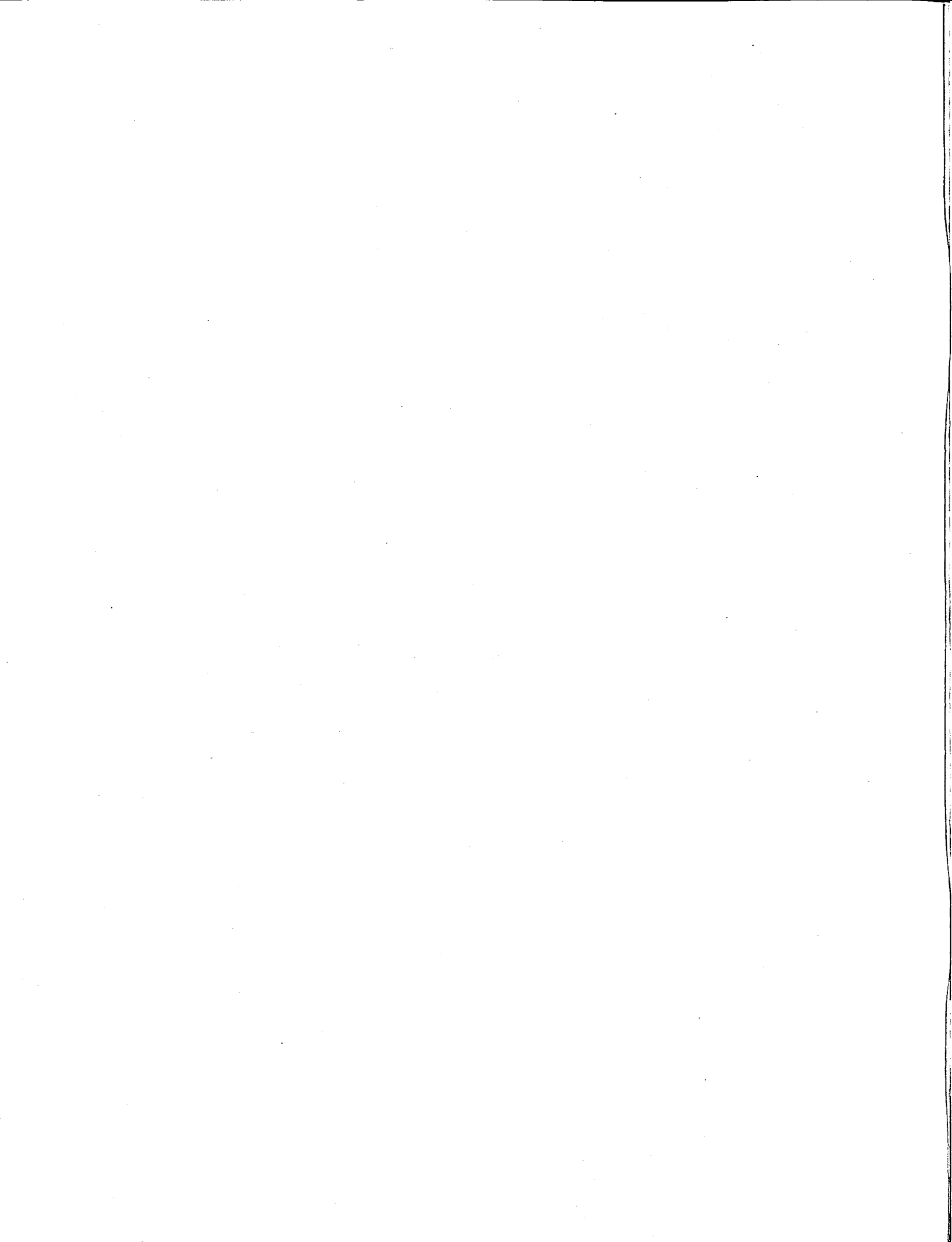
Le vice-premier ministre et ministre des Finances, M. John Manley 16

## Annexes

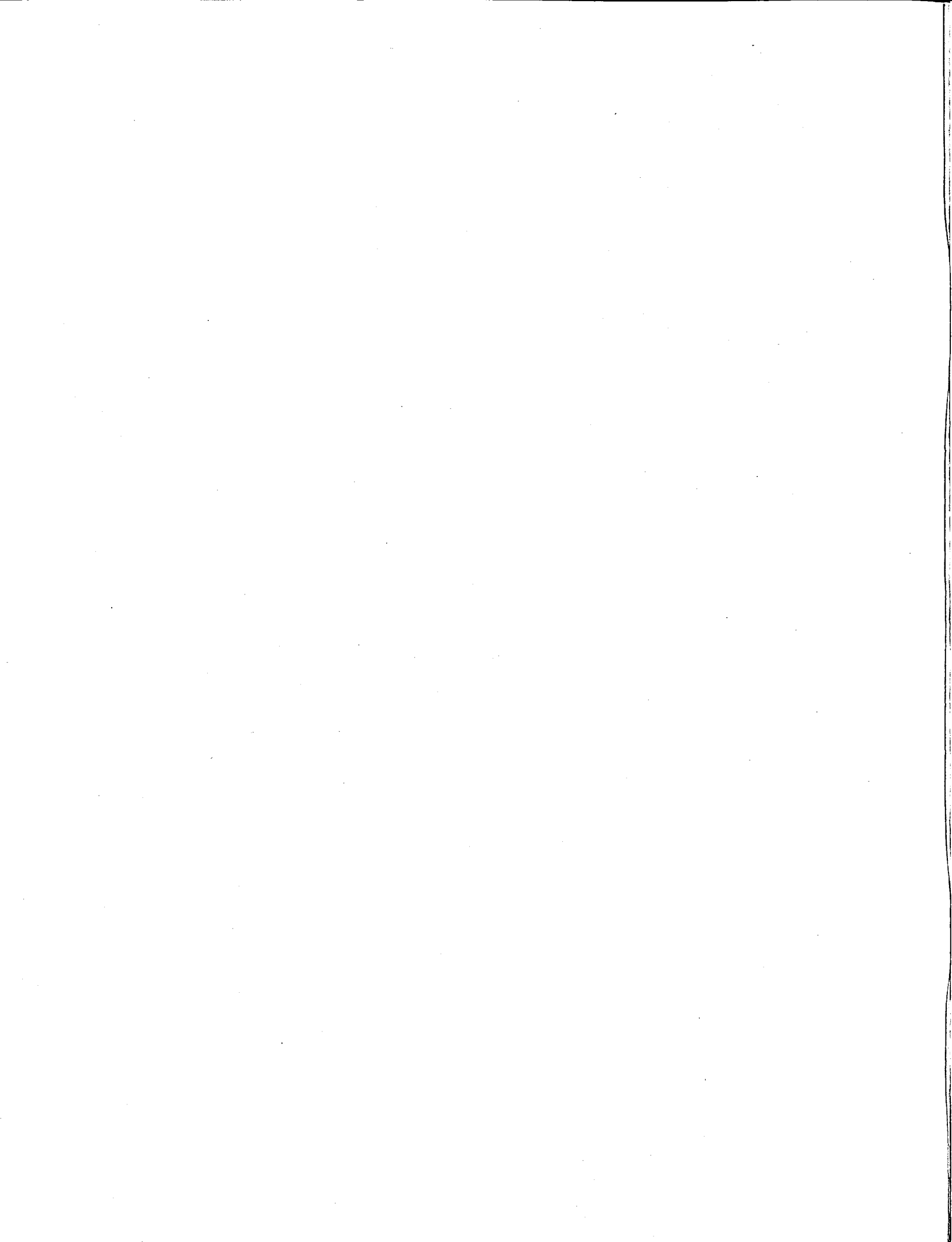
Déclaration sur la frontière intelligente 19

Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente 22

Déclaration sur la frontière intelligente et plan d'action – Rapport d'étape 27



## **Renseignements généraux**



## **La coopération frontalière entre le Canada et les États-Unis**

Depuis 1993, la croissance moyenne annuelle du commerce bilatéral Canada-États-Unis en vertu de l'ALENA a été de 11 p. 100. Au cours des dix dernières années, la coopération entre le Canada et les États-Unis à la frontière a également connu une expansion rapide en raison d'une augmentation importante du commerce bilatéral et des déplacements ainsi que d'autres difficultés résultant de la conjoncture internationale. Des initiatives bilatérales prises depuis 1995 ont amélioré la sécurité des citoyens canadiens et américains tout en stimulant les échanges commerciaux entre les deux pays et les liens entre les personnes. Elles continueront de le faire. Parmi ces initiatives, notons les accords sur les transports aériens, l'Accord Canada-États-Unis sur la frontière commune et le Partenariat Canada-États-Unis sur la frontière.

Peu après les horribles attentats du 11 septembre 2001, le président George W. Bush et le premier ministre Jean Chrétien se sont rencontrés à Washington pour chercher les moyens d'améliorer la sécurité à la frontière commune entre les deux pays tout en évitant d'entraver la circulation légitime des personnes, des biens, des services, des capitaux, des idées et des technologies, essentielle aux économies des deux pays.

À la suite de cette rencontre, le directeur du Bureau de la sécurité intérieure aux États-Unis, M. Tom Ridge, et le président du Comité ministériel spécial sur la sécurité publique et l'antiterrorisme, M. John Manley — alors ministre des Affaires étrangères du Canada —, se sont vus confier la tâche d'établir des mesures propres à relever les nouveaux défis découlant des attentats du 11 septembre en matière de coopération frontalière. Ils devaient pour cela faire appel aux parties intéressées des secteurs privé et public de chacun des deux pays.

Ces travaux ont abouti à la Déclaration sur la frontière intelligente, qui a été signée par le Canada et les États-Unis le 12 décembre 2001. Elle esquisse un plan d'action en 30 points qui repose sur quatre piliers : circulation sécuritaire des personnes, circulation sécuritaire des biens, sécurité des infrastructures, et coordination des actions et mise en commun des renseignements en vue de renforcer ces objectifs.

En vertu de ce plan d'action, les deux pays collaboreront pour repérer les personnes et les marchandises à haut risque tout en accélérant la circulation des voyageurs et des marchandises à faible risque; ils investiront dans l'infrastructure frontalière et les solutions technologiques pour faciliter le passage de la frontière; ils fourniront les moyens et le cadre législatif nécessaires pour assurer une mise en commun rapide et cohérente de l'information entre le Canada et les États-Unis.



Depuis décembre 2001, le gouvernement du Canada et l'administration Bush s'emploient à mettre le plan d'action en œuvre. MM. Manley et Ridge se sont rencontrés trois fois depuis la signature de la Déclaration en décembre 2001. Ils se sont engagés à se rencontrer régulièrement pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la frontière intelligente, ainsi que pour l'élargir. Il y a eu également des consultations avec des dizaines de parties intéressées, de part et d'autre de la frontière.

Un rapport d'étape a été présenté aux dirigeants en juin 2002, exposant les progrès importants réalisés en vue de créer une frontière intelligente. Ce rapport fait partie des annexes du présent cahier.

Le président George W. Bush et le premier ministre Jean Chrétien se rencontreront le 9 septembre 2002 à Détroit lors du Sommet sur la frontière Canada-États-Unis. Ils y examineront les progrès accomplis dans plusieurs dossiers liés aux questions frontalières et ils traceront les jalons pour les étapes suivantes, en vue de faire de la frontière intelligente une réalité.

## **Commerce et investissement entre le Canada et les États-Unis : un instantané**

Le Canada et les États-Unis forment le partenariat commercial le plus important du monde. En 2001, la valeur des échanges de biens et de services entre les deux pays s'est élevée à 679,6 milliards de dollars, soit presque 1,9 milliard par jour.

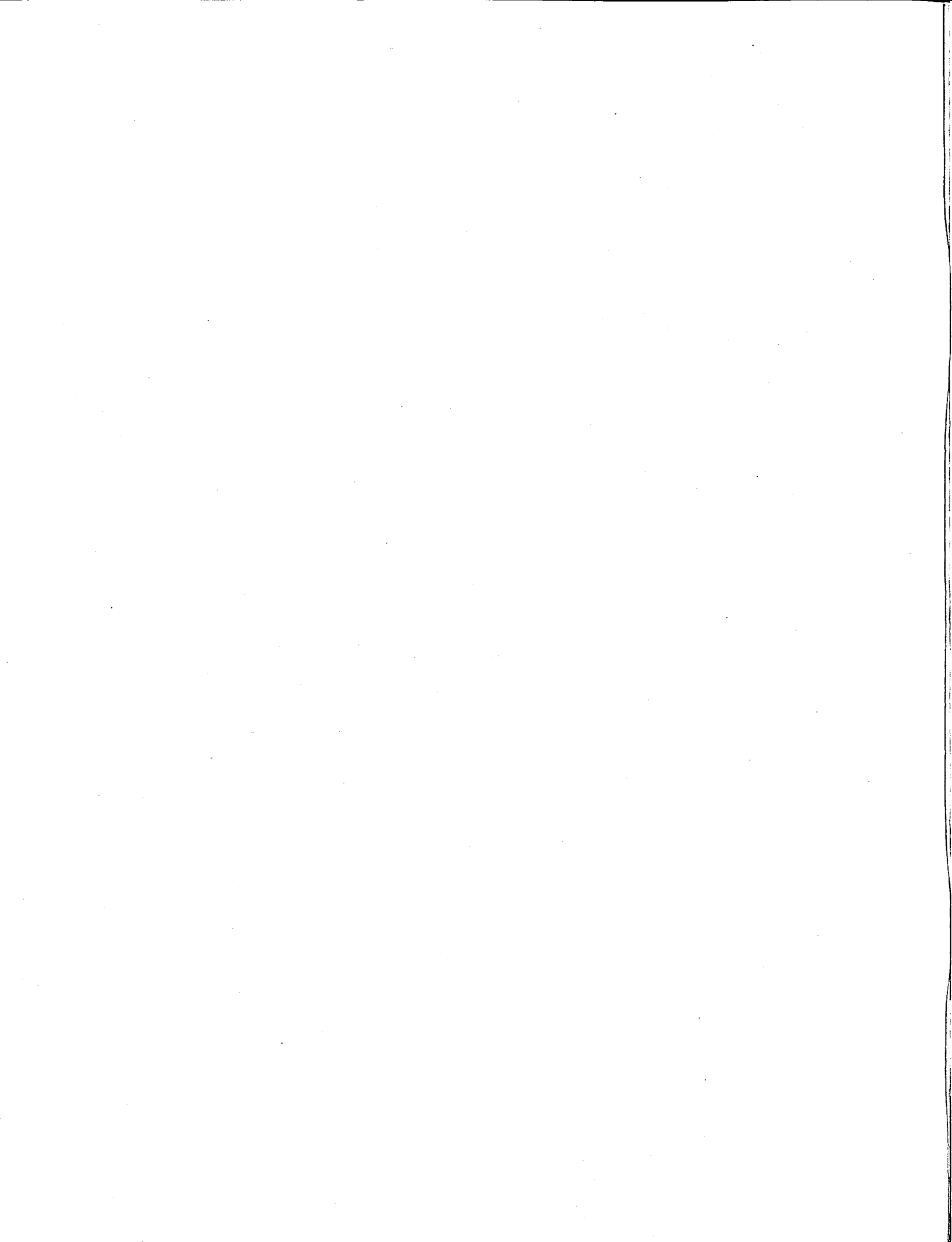
Le Canada et les États-Unis sont également l'un pour l'autre le plus important partenaire commercial : 82 p. 100 des exportations de biens et de services du Canada sont destinées aux États-Unis, tandis que le Canada est le destinataire de 22,5 p. 100 du commerce de biens en provenance des États-Unis. Le commerce des biens et services avec les États-Unis est à l'origine de 35,2 p. 100 du produit intérieur brut du Canada.

En 2001, le Canada a exporté des biens d'une valeur de 351 milliards de dollars vers son voisin du sud. Les produits industriels, les produits de l'automobile et les machines et l'équipement représentaient plus de la moitié de ces exportations. La même année, le Canada a acheté des marchandises d'une valeur de 255 milliards de dollars aux États-Unis, et les produits industriels, les produits de l'automobile, les machines et l'équipement représentaient 80 p. 100 de ces importations. Le Canada est la première destination des exportations pour 37 États américains.

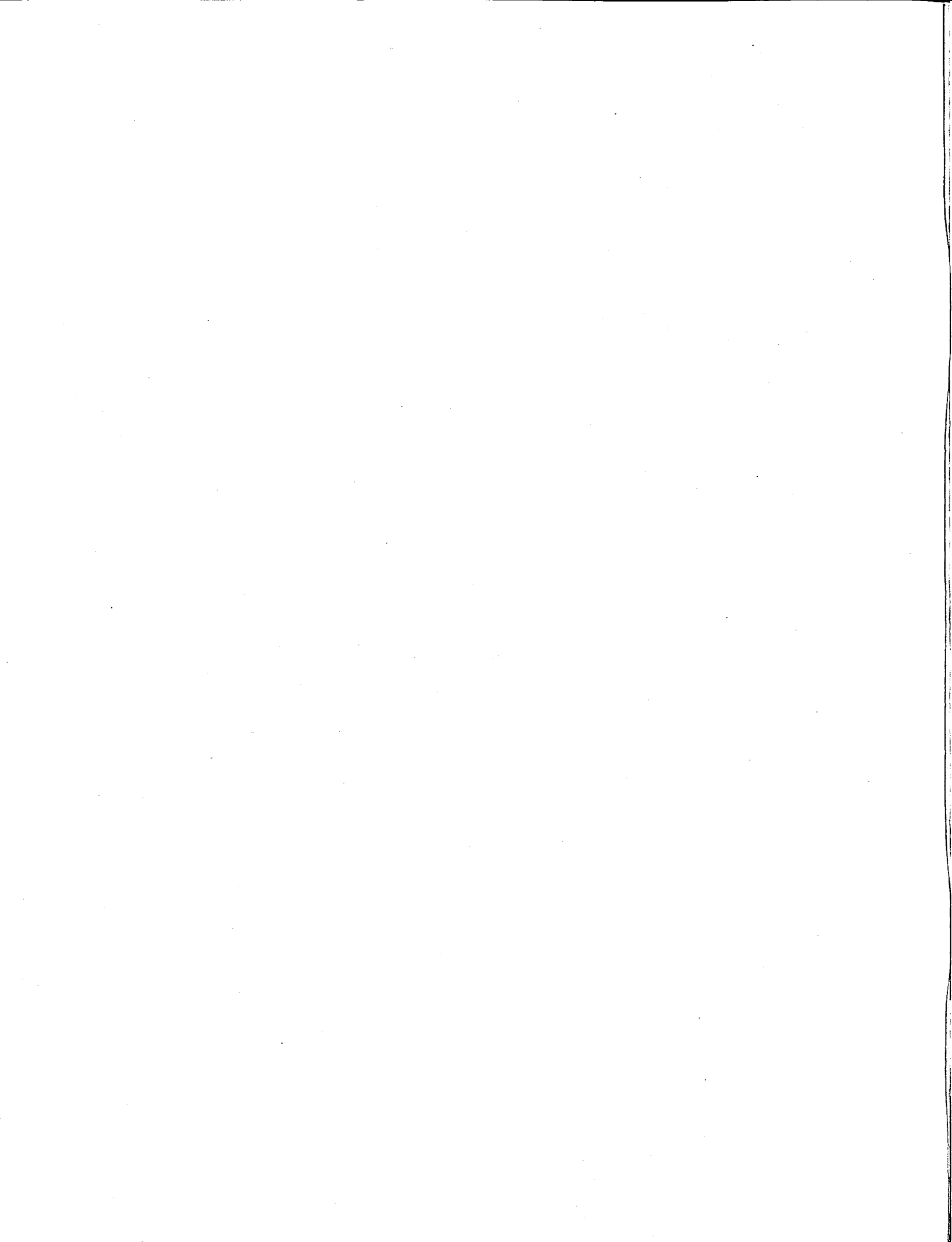
Les investissements canadiens aux États-Unis, estimés à 198 milliards de dollars en 2001, se concentrent surtout dans les secteurs de la finance, de l'assurance, de l'énergie et des mines. L'investissement étranger direct s'élève à 215 milliards de dollars.

### **La frontière à Windsor-Détroit**

Un tiers de tout le commerce canado-américain s'effectue à la frontière Windsor-Détroit. En 2001, le commerce transfrontalier a atteint 570 millions de dollars par jour, soit 25 p. 100 du total canadien. Plus de 18 millions de voyageurs y sont passés au cours de la même année. Chaque jour, plus de 7 000 camions traversent le pont Ambassador entre les deux villes.



## **Notices biographiques**



## **Le président des États-Unis, M. George W. Bush**

M. George W. Bush est né le 6 juillet 1946 à New Haven, au Connecticut, et a grandi à Midland et à Houston, au Texas. Il a obtenu un baccalauréat en histoire de l'Université Yale en 1968 et une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School en 1975.

M. Bush a servi comme pilote de F-102 dans la garde nationale aérienne du Texas avant de faire carrière dans le secteur de l'énergie de 1975 à 1986. Après avoir travaillé pour la campagne électorale à la présidence des États-Unis en 1988, il a réuni un groupe d'associés qui se sont portés acquéreurs de l'équipe de baseball des Texas Rangers en 1989. Il a été directeur général associé de cette équipe jusqu'à son élection au poste de gouverneur du Texas, en 1994. Quatre ans plus tard, il a été élu pour un second mandat.

Candidat républicain aux présidentielles de 2000, M. Bush a été assermenté le 20 janvier 2001 à titre de président des États-Unis.

M. Bush et sa femme, Laura, ont deux enfants.

## **Le directeur de la Sécurité intérieure, M. Tom Ridge**

M. Tom Ridge est né le 26 août 1945, à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Ayant mérité une bourse pour étudier à l'Université Harvard, il a obtenu un baccalauréat spécialisé ès arts en 1967. Après sa première année à la Dickinson School of Law, il a été incorporé dans l'armée américaine.

M. Ridge a servi avec le grade de sergent d'état-major d'infanterie au Vietnam et s'est vu décerner l'Étoile de bronze du courage. De retour aux États-Unis, il a reçu son diplôme de Dickinson en 1972. Il a exercé le droit dans un cabinet privé de la Pennsylvanie avant de devenir procureur adjoint dans le comté d'Érié.

M. Ridge a commencé sa carrière politique en étant élu au Congrès en 1982. Par la suite, son mandat a été renouvelé à six reprises. Il a été élu deux fois gouverneur de la Pennsylvanie, occupant ce poste de 1995 à 2001.

Le 8 octobre 2001, M. Ridge est devenu le premier directeur de la Sécurité intérieure des États-Unis.

M. Ridge et sa femme, Michele, ont deux enfants.

## **Le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien**

M. Jean Chrétien est né à Shawinigan, au Québec, le 11 janvier 1934. Il a fait ses études de droit à l'Université Laval. Reçu au barreau en 1959, il s'est joint à un cabinet d'avocats de Shawinigan.

Candidat du Parti libéral du Canada, M. Chrétien a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1963. Réélu en 1965, il a été nommé secrétaire parlementaire du premier ministre Lester B. Pearson et, en 1966, du ministre des Finances. L'année suivante, il est devenu ministre d'État aux Finances et, en 1968, ministre du Revenu national.

Réélu cinq fois entre 1968 et 1980, M. Chrétien s'est vu confier plusieurs portefeuilles, entre autres : Affaires indiennes et du Nord canadien, Industrie et Commerce, Finances, Justice et Énergie, Mines et Ressources. Il a été président du Conseil du Trésor de 1974 à 1976, puis il a été nommé vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures en 1984.

Après les élections de 1984, les libéraux ont formé l'opposition officielle, dont M. Chrétien est devenu le porte-parole pour les affaires extérieures. Il a quitté la politique en 1986. Jusqu'en 1990, il a pratiqué le droit au sein du cabinet Lang Michener Lawrence and Shaw. Il était aussi conseiller principal de la société Gordon Capital Corp.

En 1990, M. Chrétien est revenu à la politique et a été élu chef du Parti libéral du Canada. Élu cette année-là à la Chambre des communes à la faveur d'une élection partielle, il a prêté serment à titre de chef de l'opposition.

M. Chrétien est devenu premier ministre du Canada le 4 novembre 1993, son parti ayant gagné la majorité des sièges à la Chambre des communes. Aux élections de 1997 et de 2000, il a été réélu député de la circonscription de Saint-Maurice, au Québec, menant chaque fois son parti à la victoire et à la formation d'un gouvernement majoritaire.

M. Chrétien et sa femme, Aline, ont trois enfants.



## **Le vice-premier ministre et ministre des Finances, M. John Manley**

M. John Manley est né à Ottawa le 5 janvier 1950. Il a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Carleton en 1971 et un diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 1976.

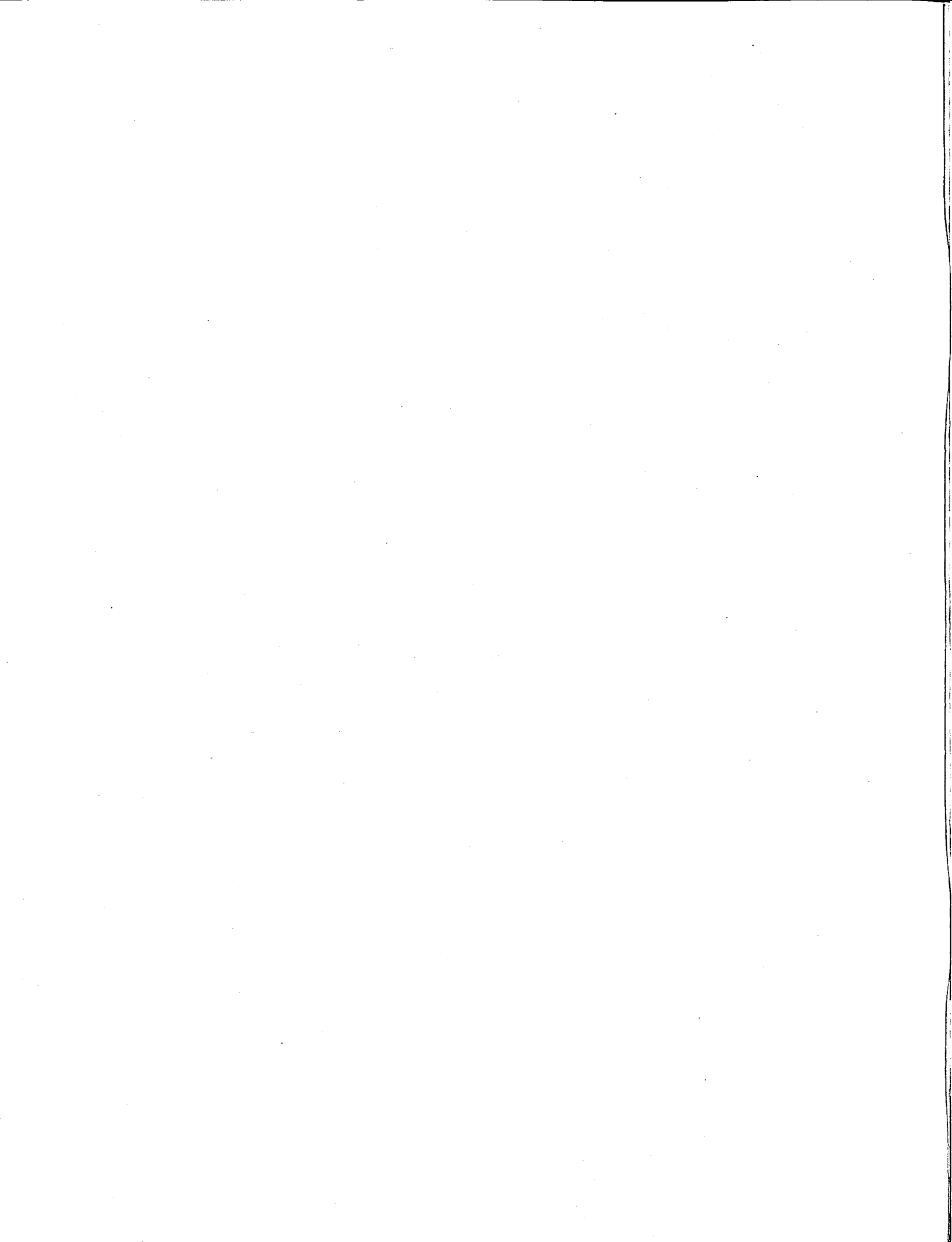
Alors qu'il étudiait le droit, M. Manley a fait un stage auprès du juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Bora Laskin. Avant de se lancer en politique, il était associé d'un cabinet d'avocats d'Ottawa où il était spécialiste du droit commercial et fiscal. Il a également donné des cours de fiscalité à l'Université d'Ottawa et, en 1985 et 1986, il a présidé la Chambre de commerce d'Ottawa-Carleton.

Élu pour la première fois au Parlement en 1988 comme candidat du Parti libéral du Canada, M. Manley a été par la suite réélu trois fois comme député. Il a été successivement ministre de l'Industrie (1993) puis ministre des Affaires étrangères (2000).

Peu après les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis, M. Manley a été nommé président du Comité ministériel spécial sur la sécurité publique et l'antiterrorisme. Nommé vice-premier ministre en janvier 2002, il a par la suite assumé le poste de ministre des Finances le 2 juin 2002.

M. Manley et sa femme, Judith, ont trois enfants.

## **Annexes**



# **Déclaration sur la frontière intelligente : Création d'une frontière intelligente pour le XXI<sup>e</sup> siècle soutenue par une zone de confiance nord-américaine\***

Les actes terroristes du 11 septembre constituaient une atteinte à notre engagement commun à l'égard de la démocratie, de la primauté du droit et d'une économie libre et ouverte. Ils ont montré qu'une menace pesait sur notre sécurité publique et économique. Ils ont obligé nos gouvernements à élaborer de nouvelles stratégies pour faire face à ces nouveaux défis. Aux termes de cette déclaration, nos gouvernements s'engagent à travailler ensemble afin de contrer ces menaces qui pèsent sur nos citoyens, nos institutions et notre prospérité.

La sécurité publique et la sécurité économique se renforcent mutuellement. En créant ensemble une zone de confiance qui nous protégera des actes terroristes, nous aurons l'occasion unique de mettre en place une frontière intelligente pour le XXI<sup>e</sup> siècle, qui facilitera la libre circulation des personnes et le commerce, tout en assurant notre sécurité, et qui permettra la poursuite des échanges bilatéraux dans le cadre du partenariat commercial le plus important du monde.

Nos deux pays collaborent depuis longtemps à la gestion de la frontière. Cette tradition a facilité la prise de mesures immédiates à la suite des attaques du 11 septembre. Il s'agit là de la base de notre coopération, étant entendu que notre prospérité et notre sécurité actuelles et futures dépendent de l'efficacité et de l'efficacité de notre frontière, en toutes circonstances.

## **Plan d'action**

Ci-joint, le *Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente* renferme de nouvelles mesures s'ajoutant à celles qu'ont déjà établies nos collègues. Il s'articule autour de quatre grands axes :

- 1) *Circulation sécuritaire des personnes*
  - Nous mettrons en œuvre des mécanismes nous permettant de collaborer afin d'évaluer les risques pour la sécurité, tout en accélérant le passage des voyageurs à faible risque.

- Nous repérerons les risques pour la sécurité avant qu'ils ne menacent l'Amérique du Nord, et ce, en adoptant des méthodes de collaboration pour l'examen des manifestes renfermant l'information sur l'équipage et les passagers, la gestion des demandes de statut de réfugié et la coordination de la politique en matière de visas.
- Nous mettrons en place un système sûr pour que les voyageurs à faible risque qui franchissent fréquemment la frontière puissent se déplacer efficacement.

## 2) *Circulation sécuritaire des biens*

- Nous mettrons en place un mécanisme de collaboration qui permettra de repérer les marchandises à haut risque, tout en accélérant la circulation des marchandises à faible risque.
- Nous détecterons les menaces pour la sécurité venant de l'étranger en élaborant des normes communes pour le triage des marchandises avant qu'elles n'arrivent en Amérique du Nord, tout en facilitant leur dédouanement au premier point d'entrée.
- Nous adopterons des normes de sécurité compatibles pour les installations de fabrication et de distribution afin de réduire les menaces pour la sécurité. Nous accélérerons la circulation des marchandises à faible risque entre nos deux pays en établissant des formalités commerciales compatibles à la frontière.
- Nous accélérerons la circulation, entre nos deux pays, des marchandises à faible risque en mettant en place des mécanismes sûrs pour leur dédouanement ailleurs qu'à la frontière, y compris dans les cours de triage et les ports.

## 3) *Sécurité des infrastructures*

- Nous réduirons les embouteillages aux principaux postes frontaliers en investissant réciproquement dans nos installations et en trouvant des solutions technologiques qui permettront d'accélérer le passage de la frontière.
- Nous repérerons et réduirons les menaces pour nos installations essentielles, y compris les aéroports, les ports, les ponts, les tunnels, les pipelines et les lignes de distribution d'électricité qui relient nos deux pays.

- 4) *Coordination des actions et mise en commun des renseignements en vue de renforcer ces objectifs*
- Nous mettrons en place les outils et le cadre législatif nécessaires pour permettre le partage rapide et cohérent de l'information et des renseignements de sécurité à l'intérieur de nos frontières et entre nos deux pays.
  - Nous renforcerons la coordination entre nos agences responsables d'appliquer la loi pour contrer des menaces communes.

### **Prochaines mesures**

- Nous nous réunirons de nouveau au début de l'année pour examiner les chemins critiques élaborés par nos fonctionnaires, afin de réaliser chaque objectif énoncé dans le plan d'action. Nous nous consulterons régulièrement pour que la mise en œuvre du plan et la réalisation des objectifs progressent le plus rapidement possible.
- Ce plan d'action commun est un pas important. Nos gouvernements sont résolus à y prendre appui pour trouver des mesures visant à mieux protéger une frontière intelligente et les mettre en œuvre.
- Ces mesures revêtent la plus haute importance pour nos deux gouvernements.

Ottawa (Canada)  
Le 12 décembre 2001

\* Le texte ci-haut est une traduction canadienne de la version anglaise de la déclaration signée par MM. Manley et Ridge.

# Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente

## Circulation sécuritaire des personnes

### 1) *Identification biométrique*

Mettre au point conjointement et le plus rapidement possible des mécanismes d'identification biométrique dans la documentation, comme les cartes de résident permanent, les documents NEXUS et d'autres documents de voyage, afin d'assurer une plus grande sécurité.

### 2) *Cartes de résident permanent*

Mettre au point une carte sécuritaire qui comprendra un système d'identification biométrique et la distribuer aux résidents permanents.

### 3) *Système d'inspection de rechange unique*

Reprendre le projet pilote NEXUS, avec les mesures de sécurité nécessaires, à Sarnia–Port Huron pour le passage dans les deux sens des voyageurs ayant fait l'objet d'un précontrôle, terminer l'évaluation du projet pilote et étendre le programme à d'autres régions situées le long de la frontière terrestre. Discuter de l'application de ce programme aux déplacements par avion.

### 4) *Traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile*

Passer en revue les pratiques et les procédures concernant les demandeurs d'asile et de statut de réfugié afin d'assurer un contrôle approfondi de ces personnes et des risques qu'elles représentent pour la sécurité, et prendre les mesures nécessaires pour mettre en commun l'information sur les demandeurs d'asile et de statut de réfugié.

### 5) *Gestion des demandes d'asile et de statut de réfugié*

Négocier une entente relativement aux tiers pays sûrs afin d'améliorer la gestion des demandes de statut de réfugié.

### 6) *Coordination des politiques relatives aux visas*

Procéder à un examen conjoint des listes de dispenses de visa et mettre en commun les listes de surveillance des bureaux d'émission des visas.

7) *Prédédouanement pour le transport aérien*

Mettre la dernière main aux plans et aux autorisations nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de prédédouanement conclu en janvier 2001. Reprendre le précontrôle en transit à Vancouver et l'étendre à d'autres aéroports, conformément à l'annexe I de l'entente.

8) *Information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers*

Mettre en commun l'information préalable sur les passagers et les dossiers de passagers dont on aura convenu et qui se trouveront à bord des vols entre le Canada et les États-Unis, y compris les vols en transit. Chercher des moyens de déterminer les risques posés par les passagers à bord des vols internationaux arrivant dans l'un ou l'autre pays.

9) *Services conjoints d'analyse des passagers*

Mettre sur pied des services conjoints aux principaux aéroports internationaux du Canada et des États-Unis.

10) *Gares maritimes*

Examiner la présence et les pratiques des services de douane et d'immigration aux gares maritimes internationales.

11) *Bases de données compatibles sur l'immigration*

Établir conjointement une base de données automatisée, tel le Système canadien de soutien de la division des renseignements, qui servira à l'échange de renseignements, et améliorer la mise en commun des renseignements et de l'analyse des tendances.

12) *Agents d'immigration à l'étranger*

Accroître le nombre d'agents d'immigration canadiens et américains dans les aéroports d'outre-mer et améliorer la formation conjointe du personnel des lignes aériennes.

13) *Coopération internationale*

Offrir une aide technique aux pays de départ et de transit.



## **Circulation sécuritaire des biens**

### 14) *Harmonisation du traitement des biens commerciaux*

Mettre en place un système complémentaire de traitement des biens commerciaux, y compris des programmes de vérification et des partenariats avec l'industrie afin d'accroître la sécurité. Examiner le bien-fondé d'un programme commun.

### 15) *Dédouanement avant le passage à la frontière*

Élaborer une méthode intégrée visant à améliorer la sécurité et à faciliter le commerce grâce à un précontrôle des cargaisons (et du personnel) routières et ferroviaires ailleurs qu'à la frontière, y compris les précontrôles et les postcontrôles, les zones internationales et les centres de prétraitement à la frontière, ainsi que les précontrôles en transit effectués aux ports maritimes.

### 16) *Installations communes*

Établir des critères, conformes aux lois et aux règlements actuels, pour la création de petites installations frontalières conjointes éloignées. Examiner les questions juridiques et opérationnelles liées à l'instauration de zones internationales et d'installations conjointes, y compris une protection armée ou l'armement des agents chargés d'appliquer la loi dans ces zones ou installations.

### 17) *Données des douanes*

Signer l'entente sur la mise en commun des données relatives aux fraudes douanières, échanger des données douanières convenues entre les parties conformément à l'ALENA et discuter des données relatives au commerce qui devraient être mises en commun pour assurer la sécurité nationale.

### 18) *Ciblage des conteneurs en transit aux ports de mer*

Cibler conjointement les conteneurs arrivant par la mer et en transit au Canada et aux États-Unis en échangeant des renseignements et des analyses. Travailler en partenariat avec l'industrie pour élaborer un manifeste électronique avancé pour les conteneurs arrivant de l'étranger par la mer.

## **Sécurité des infrastructures**

### 19) *Amélioration des infrastructures*

Tenter d'obtenir les ressources nécessaires pour apporter conjointement et de façon coordonnée des améliorations physiques et technologiques aux principaux postes-frontière et dans les grands corridors commerciaux afin de relever les défis que présentent la gestion et la croissance de la circulation, y compris par la création de voies réservées et d'exercices de modelage.

### 20) *Systèmes de transport intelligents*

Déployer des technologies interopérables au soutien d'autres initiatives visant à faciliter le déplacement sécuritaire des biens et des personnes, comme des applications de transpondeur et des sceaux électroniques pour les conteneurs.

### 21) *Protection des infrastructures essentielles*

Procéder à des évaluations binationales des menaces contre les infrastructures transfrontalières et déterminer les mesures de protection supplémentaires à prendre. Entreprendre l'évaluation des réseaux de transport et des autres infrastructures essentielles.

### 22) *Sécurité de l'aviation*

Mettre la dernière main à l'entente entre la Federal Aviation Administration et Transports Canada sur la comparabilité et l'équivalence des normes de sécurité et de formation.

## **Coordination des actions et mise en commun des renseignements en vue de renforcer ces objectifs**

### 23) *Équipes intégrées d'application des règles à la frontière et dans les ports*

Étendre le programme IBET/IMET à d'autres secteurs de la frontière et en améliorer les communications et la coordination.

### 24) *Coordination de l'application conjointe de la loi*

Veiller à assurer la coordination complète et permanente de la loi, des mesures antiterroristes et de la mise en commun des renseignements en renforçant, par exemple, le Forum sur la criminalité transfrontalière et le projet Northstar.

25) *Services de renseignement intégrés*

Mettre sur pied des équipes conjointes chargées d'analyser et de diffuser l'information et les renseignements de sécurité ainsi que de produire des évaluations des menaces et des renseignements. Lancer des discussions sur une éventuelle présence canadienne au sein du groupe de travail américain chargé de surveiller les groupes terroristes étrangers.

26) *Empreintes digitales*

Mettre en œuvre le protocole d'entente visant la fourniture de matériel et de cours de formation qui permettront à la GRC d'accéder directement aux données du FBI relatives aux empreintes digitales au moyen d'un lien électronique en temps réel.

27) *Déportations*

Aborder les aspects juridiques et opérationnels des déportations conjointes, et coordonner les initiatives visant à encourager les pays récalcitrants à reprendre leurs ressortissants.

28) *Loi antiterroriste*

Mettre en vigueur les dispositions législatives concernant le terrorisme, y compris les mesures visant à identifier formellement les organisations terroristes.

29) *Blocage des biens appartenant aux terroristes*

Échanger en temps opportun des renseignements préalables sur les particuliers et les organisations.

30) *Formation et exercices conjoints*

Intensifier le dialogue et l'engagement à l'égard des programmes de formation et d'exercices nécessaires à la mise en œuvre des lignes directrices sur les interventions conjointes contre le terrorisme. La formation et les exercices antiterroristes conjoints sont essentiels pour combattre efficacement le terrorisme et donner confiance à la population.

# **Déclaration sur la frontière intelligente et plan d'action – Rapport d'étape**

## **Le 28 juin 2002**

### **Introduction**

À la suite des événements tragiques du 11 septembre, le président George W. Bush et le premier ministre Jean Chrétien nous ont demandé de renforcer la sécurité de nos citoyens tout en veillant à ce que les terroristes ne puissent prendre nos économies en otage.

Nous pouvions déjà prendre appui sur de solides fondations. En effet, nos pays s'appliquent ensemble depuis longtemps à faire avancer nos intérêts communs, et nous avons créé le partenariat commercial binational le plus important au monde. Et lorsque de nouvelles menaces se sont posées à notre sécurité collective, nos deux pays y ont répondu dans le même esprit que lors de la création de la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Pour faire face à la menace de terrorisme à l'échelle mondiale, nous n'avons pas tardé à conclure que la sécurité de la nation et celle de l'économie sont des objectifs qui se renforcent mutuellement. Nous avons reconnu que nous pouvions et devons accroître la sécurité de notre frontière tout en facilitant la circulation légitime des personnes et des biens dont nos économies dépendent.

Bref, nous avons décidé de mettre au point une frontière intelligente, une frontière nous permettant de repérer et d'expédier les voyageurs et les biens à faible risque, et de concentrer nos ressources sur ceux qui présentent des risques élevés.

Le 12 décembre 2001, nous avons signé la Déclaration sur la frontière intelligente et avons lancé conjointement un plan d'action en 30 points. Ce plan repose sur quatre piliers : la circulation sécuritaire des personnes; la circulation sécuritaire des biens; la sécurité des infrastructures; la coordination des actions et la mise en commun des renseignements en vue de renforcer ces objectifs.

Nous avons avisé le premier ministre Jean Chrétien et le président George W. Bush que nous ferions rapport de nos progrès lors du Sommet du G8 à Kananaskis (Canada) en juin 2002.

Grâce au concours de centaines de parties intéressées et aux efforts déployés par des douzaines d'organismes et de ministères des deux côtés de la frontière, nous sommes heureux de faire le point sur les travaux substantiels qui ont été réalisés. Nous allons de progrès en progrès vers la création d'une frontière intelligente pour le XXI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire une frontière ouverte au commerce, mais fermée aux terroristes.

## **Circulation sécuritaire des personnes**

La sécurité relative à la circulation des personnes commence loin de nos frontières. Nous avons donc renforcé notre collaboration et notre capacité d'intercepter les voyageurs à haut risque avant qu'ils n'arrivent dans nos pays.

Nous déployons à l'étranger des agents supplémentaires chargés du contrôle de l'immigration pour nous assurer que les documents falsifiés sont repérés avant que leur détenteur ne monte à bord d'un avion. En outre, nous travaillons de plus près sur les politiques concernant l'émission des visas afin de pouvoir contrôler plus efficacement la migration illégale à destination du Canada ou des États-Unis.

Déterminés à améliorer le fonctionnement de notre frontière commune, nos deux pays ont paraphé un document relatif aux pays tiers sûrs qui, sous réserve de plusieurs exemptions importantes, obligera les réfugiés à demander asile dans le dernier des deux pays où ils auront séjourné.

Au cours des prochaines semaines, nous mènerons des consultations auprès des membres de nos législatures respectives, du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de diverses organisations non gouvernementales, et nous finaliserons l'entente tôt par la suite. Cette initiative favorisera le traitement systématique des demandes d'asile et réduira l'abus de nos processus respectifs.

Nous appliquons une méthode de dépistage commune aux voyageurs aériens avant qu'ils n'arrivent dans l'un ou l'autre pays pour repérer ceux qui devraient faire l'objet d'une surveillance accrue. Nos organismes ont resserré leur collaboration afin de mettre en commun les renseignements sur les passagers à haut risque, y compris, pour la première fois, l'information préalable sur les voyageurs et les dossiers du passager. Des services conjoints d'analyse des passagers seront mis sur pied à Vancouver et à Miami d'ici septembre 2002, et des agents d'immigration canadiens et américains travailleront ensemble pour perfectionner nos procédures d'interception communes des voyageurs à haut risque.

Quant à la frontière, la grande majorité des plus de 200 millions de voyageurs qui la franchissent chaque année ne menacent aucunement notre sécurité. Le Canada et les États-Unis déploient tout au long de la frontière un programme de voie rapide intitulé NEXUS en vue d'accélérer la circulation des voyageurs à faible risque présélectionnés, ce qui nous permettra de concentrer nos ressources sur les individus qui présentent un risque plus élevé.

Il y a deux jours, des voies NEXUS ont été ouvertes aux deux postes principaux sur la frontière entre Washington et la Colombie-Britannique (Blaine-Pacific Highway et Blaine-Douglas), et le programme sera implanté à Point Roberts–Boundary Bay en juillet.

NEXUS devrait être instauré dans tous les postes majeurs dans le sud de l'Ontario et dans les États de New York et du Michigan vers la fin de cette année, ainsi que dans tous les autres postes à fort achalandage en 2003. L'inscription au programme NEXUS débutera à Buffalo–Fort Erie d'ici septembre 2002, et à Détroit–Windsor, d'ici octobre 2002. Les voies rapides seront accessibles aux deux endroits d'ici décembre 2002. Nous travaillons également à fournir aux voyageurs aériens les mêmes avantages. Nous comptons donc lancer un projet NEXUS aérien dans les aéroports d'Ottawa et de Dorval au début 2003. On aura recours à la technologie biométrique pour confirmer l'identité des participants préalablement jugés à faible risque. Ce projet constitue la première étape vers un système NEXUS aérien binational.

Le Canada et les États-Unis collaborent à l'élaboration de normes communes pour les identificateurs biométriques, comme les empreintes digitales, la reconnaissance du visage et la lecture de l'iris, qui permettent de confirmer l'identité des voyageurs. Ils ont uni leurs efforts à Kananaskis pour convaincre les autres pays du G8 de s'engager à mettre au point des normes de biométrie applicables aux documents de voyage internationaux.

### **Circulation sécuritaire des biens**

Nous sommes heureux également d'annoncer aujourd'hui des progrès appréciables à l'égard un nouveau programme conjoint qui transformera radicalement la manière dont les expéditions commerciales traversent la frontière. Le programme EXPRES (Expéditions rapides et sécuritaires) établit entre les secteurs public et privé un partenariat axé sur l'amélioration des mesures de sécurité dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Les commerces qui s'engagent à accroître la sécurité de leur chaîne profiteront des avantages d'une voie rapide pour les transporteurs routiers. En bref, le programme EXPRES facilitera le passage de nombreuses expéditions commerciales transfrontalières et en diminuera le coût et les délais tout en améliorant la sécurité. EXPRES est conçu selon le cadre des présents programmes unilatéraux de sécurité de la chaîne d'approvisionnement, soit le Programme d'autocotisation des douanes et Partenaires en protection (PAD/PP) pour le Canada, et le Customs Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT) pour les États-Unis.

EXPRES simplifie le processus de dédouanement des expéditions à faible risque, c'est-à-dire les biens importés par des importateurs approuvés au préalable et expédiés par des conducteurs et des transporteurs préautorisés. Les participants préalablement jugés à faible risque pourront utiliser une voie rapide, qui facilitera grandement le passage des expéditions. Les commerces bénéficieront ainsi d'un processus simplifié et d'une efficacité accrue dans le transport de leurs biens.

Le programme EXPRES réduit également le fardeau administratif des entreprises en minimisant la vérification à la frontière de l'application des règlements commerciaux. Cela permettra aux douaniers de première ligne de mettre l'accent sur les voyageurs à risque élevé.

EXPRES représente le premier volet d'une harmonisation des procédures des deux pays en ce qui concerne les expéditions commerciales, que ce soit par camion, par avion, par train ou par navire. Notre objectif est de présenter aux importateurs des procédures compatibles qui devront être suivies dans chaque pays. Ces procédures communes permettront de réduire les coûts et les exigences administratives pour les entreprises, et augmenteront considérablement la sécurité en fournissant aux douanes l'information dont elles ont besoin pour bien scruter les marchandises qui entrent au pays. Plus tard cet été, nous devrions être en mesure d'annoncer un calendrier de mise en œuvre du programme aux postes frontaliers les plus achalandés pour ce qui est du commerce.

Appliquant les mêmes principes qui sous-tendent la gestion du risque, nous travaillons ensemble à repérer et à dépister les cargaisons à haut risque avant qu'elles n'arrivent dans un pays ou l'autre. Des douaniers canadiens affectés à Seattle et à Newark ciblent les conteneurs arrivant dans ces ports à destination du Canada. À Halifax, Montréal et Vancouver, des douaniers américains font de même. Ce programme est unique en son genre et vient révolutionner la façon dont les administrateurs des douanes collaborent pour éviter que des terroristes ne mettent en péril le commerce mondial.

Aujourd'hui, nos deux commissaires des douanes, MM. Rob Wright et Rob Bonner, vont présenter conjointement un exposé devant l'Organisation mondiale des douanes. Ils expliqueront comment notre bonne collaboration peut servir de modèle pour accroître la sécurité des systèmes de commerce et de transport à l'échelle mondiale.

En fait, les efforts canado-américains ont permis aux États-Unis d'étendre l'initiative de sécurité des conteneurs à Singapour, aux Pays-Bas, à la Belgique et à la France. Le programme sur la sécurité du transport approuvé au Sommet du G8, qui prend appui sur bon nombre de nos initiatives conjointes, constitue un autre exemple du travail que nous accomplissons de façon concertée par l'entremise de forums internationaux en vue de contrer la menace que pose le terrorisme pour toutes les nations.

## **Sécurité des infrastructures**

Pour assurer une circulation efficace des personnes et des biens, il faut mettre en place les infrastructures nécessaires ainsi que la technologie et les services de renseignement capables d'en assurer la sécurité.

Nous sommes en voie de mettre sur pied un comité directeur binational afin de réduire les risques liés à nos infrastructures essentielles et nous travaillons actuellement à l'établissement des priorités d'action pour les secteurs essentiels. Cette collaboration bilatérale a permis aux autorités, de concert avec les représentants des gouvernements fédéraux et provinciaux, du secteur privé et des différents États, de procéder à l'évaluation de l'aspect sécuritaire des ponts et des tunnels, ce qui a déjà contribué à accroître le niveau de sécurité à plusieurs endroits.

Nous avons également entrepris de renforcer la sécurité aérienne. Nous avons convenu de reconnaître mutuellement les normes canadiennes et américaines et avons créé de nouvelles agences de transport fédérales qui veilleront au respect de ces normes. Nous avons instauré des systèmes de détection des explosifs, renforcé les portes des postes de pilotage, déployé des agents de sécurité de l'air, et pris diverses mesures pour améliorer la sécurité dans l'ensemble du système aérien.

Le long de notre frontière terrestre s'opère la relation commerciale la plus importante du monde. Nous devons investir dans ses infrastructures pour qu'elle soit en mesure de faire face aux enjeux d'aujourd'hui et à la croissance de demain.

Notre priorité est d'investir dans une infrastructure qui pourra soutenir et maximiser les programmes NEXUS et EXPRES.

La technologie peut jouer un rôle capital. Nous nous sommes dotés de modèles de simulation informatique afin de tirer le maximum de nos investissements en matière d'infrastructure. Nous nous sommes procuré des systèmes d'information permettant d'accroître la fluidité de la circulation, ainsi que des systèmes utilisant des rayons gamma de haute énergie et des rayons X capables de détecter les matériaux dangereux.

### **Coordination des actions et mise en commun des renseignements en vue de renforcer ces objectifs**

Les événements du 11 septembre ont prouvé qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. Le Canada et les États-Unis se sont mis d'accord pour identifier, poursuivre, condamner et punir les terroristes et autres criminels du genre. Nos deux pays collaborent étroitement à de nombreuses initiatives d'application des lois, mais nous veillons à entretenir cette relation pour répondre aux préoccupations actuelles en matière de sécurité.

Nous cherchons à accroître la rapidité avec laquelle nous pouvons mettre des renseignements en commun au moyen d'initiatives telles que l'instauration d'un système électronique d'échange des renseignements sur les dossiers criminels, y compris les empreintes digitales. Ce système devrait être mis en place en



septembre 2002. En ce qui concerne l'échange de renseignements, le Canada fait maintenant partie du groupe de travail américain chargé de surveiller les groupes terroristes étrangers.

Afin de coordonner nos efforts, nous continuons d'élargir l'application binationale des règles à la frontière qui étaient efficaces avant le 11 septembre. Pour faciliter ce partenariat, nous avons créé six équipes intégrées des mesures d'exécution à la frontière qui s'emploieront à harmoniser les efforts d'application de chaque côté de la frontière. Même si nos agents locaux agissent déjà de façon coordonnée tous les jours, notre but est de constituer 14 équipes au cours des 18 prochains mois.

Nous poursuivons également le projet NorthStar, une organisation regroupant des professionnels chargés de l'application de la loi à l'échelle fédérale, provinciale, locale et dans les États américains, qui procure une tribune pour coordonner les communications, le renseignement, les opérations conjointes et les poursuites juridiques.

De plus, grâce à notre processus d'accord sur la frontière commune et du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, nous travaillons à mettre nos renseignements en commun et à agir de façon concertée dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité.

Nous organisons actuellement des exercices de formation conjointe pour venir en aide aux planificateurs de la sécurité publique et aux intervenants en cas d'urgence. Un exercice majeur est prévu pour mai 2003.

Finalement, les deux pays ont adopté des lois permettant de mieux combattre la menace terroriste. Jusqu'à maintenant, le Canada et les États-Unis ont dressé une liste de plus de 280 individus et organisations liés au terrorisme mondial qui pourraient se voir privés de leurs sources de financement.

### **Prochaines étapes**

Même si nous avons bien progressé, le travail n'est pas terminé. Ce processus a prouvé que lorsque nous nous penchons ensemble sur un problème commun, nous pouvons faire de grandes choses, et c'est ainsi que nous devons envisager l'avenir.

Nous continuerons à nous rencontrer pour garantir la mise en œuvre complète du plan d'action en 30 points, en particulier en ce qui concerne les domaines qui nécessitent une perspective et une coopération à long terme. Nous sommes en train d'établir de nouveaux secteurs de coopération et comptons présenter notre programme lorsque le premier ministre Jean Chrétien et le président George W. Bush se rencontreront la prochaine fois.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli. Cela montre bien que deux grandes nations peuvent travailler conjointement pour renforcer leur sécurité nationale et économique.

Tom Ridge  
Directeur, Bureau de la sécurité  
intérieure  
États-Unis d'Amérique

John Manley  
Vice-premier ministre  
Canada

Niagara Falls (Canada)  
Le 28 juin 2002

## Notes